Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260326-5_2026_03_26_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

5-2026 3 26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 26 mars 2026

Le 26 mars 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 20 mars 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (34) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Était absente en ayant donné pouvoir (1) : Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Louisette Badoual est désignée secrétaire de séance.

Objet : Désignation de 1 délégué titulaire pour le syndicat mixte Arguenon-Penthièvre

OBJET Désignation de 1 délégué titulaire pour le syndicat mixte Arguenon-Penthièvre

Le Maire rappelle qu'il convient de nommer un représentant au Syndicat Mixte ARGUENON-PENTHIEVRE, ainsi que son suppléant.
Monsieur le Maire précise que c'est un syndicat mixte fermé composé au 1er janvier 2023 de 7 structures intercommunales et de 2 communes représentant un total de 97 communes de l'est des Côtes d'Armor.

- ☐ 3 EPCI : Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer, Loudéac Communauté
- ☐ 4 syndicats intercommunaux : syndicat de Caulnes, la Hutte, Quélaron / syndicat des Frémur / syndicat de l'Hyvet / syndicat de la Vieille Lande
- ☐ 2 communes : le Mené et Plouguenast-Langast.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	34
Pouvoirs	1
Pour	35
Contre	
Abstention	

Mission fondatrice de production et de livraison d'eau potable :

- ☐ En Côtes d'Armor pour le tiers des Côtes d'Armor (2 290 km2 et 220 000 habitants)
- ☐ Pour l'interconnexion départementale
- ☐ En Ille-et-Vilaine, pour l'appoint et la sécurisation de l'alimentation en eau du syndicat des eaux du Pays de St Malo.

Missions de portage :

- ☐ Le portage du SAGE et l'animation de la Commission Locale de l'Eau à l'échelle des bassins versants de l'Arguenon et de la Baie de la Fresnaye (720 km2).
- ☐ Le portage des actions de protection des ressources en eaux et des milieux associés et du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle du bassin versant de l'Arguenon (590 Km2).

Après en avoir délibéré, le conseil communal décide de :

- VALIDER la désignation d'un délégué titulaire pour le SMAP : André Chérel,
- VALIDER la désignation d'un délégué suppléant : Jean-Yves Moy.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260326-5_2026_03_26_12-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 31 mars 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Louisette Badoual

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le _____
- et de sa publication le _____